Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

Réunion du Conseil Municipal

du 13 octobre 2014 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 7 octobre 2014

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Décision modificative n°1 de la Ville de Strasbourg

Il est de demandé au Conseil :

a) d'arrêter par chapitre la décision modificative n°1 de 2014 de la Ville tel que figurant au document budgétaire aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	1 342 291,00 €
014	Atténuation de produits	137 420,00 €
022	Dépenses imprévues	-579 504,22 €
65	Autres charges de gestion courante	331 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	168 393,22 €
		1 400 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	424 059,41 €
73	Impôts et taxes	100 000,00 €
74	Dotations et participations	-13 959,00 €
75	Autres produits de gestion courante	160 801,59 €
76	Produits financiers	554 595,60 €
77	Produits exceptionnels	174 502,40 €
		1 400 000,00 €

En section d'investissement

1- CREDITS DE PAIEMENTS

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
020	Dépenses imprévues	-290 305,10 €
041	Opérations patrimoniales	2 645 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	-37 179,60 €
204	Subventions d'équipement versées	-1 328 780,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 660 932,56 €
23	Immobilisations en cours	8 990 332,14 €
458	**Opérations d'investissement sous mandat**	
458102	Réaménag. rues Coulaux, Scherer et Cavaliers - Port du Rhin	960 000,00 €
		12 600 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
024	Produit des cessions d'immobilisations	1 340 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	2 645 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	1 102 323,96 €
13	Subventions d'investissement	-960 634,41 €
21	Immobilisations corporelles	4 571 398,74 €
23	Immobilisations en cours	1 147 395,40 €
27	Autres immobilisations financières	1 794 516,31 €
458	**Opérations d'investissement sous mandat**	
458202	Réaménag. rues Coulaux, Scherer et Cavaliers - Port du Rhin	960 000,00 €
		12 600 000,00 €

2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En DEPENSES	687 024 408
En RECETTES	144 478 777

b) d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le cahier d'investissement,

c) de fixer le montant de la subvention de la Ville de Strasbourg à l'Œuvre Notre-Dame à 500 000 €,

d) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :
https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=_nm5PFXaOJrEzz2IOmW13D.

Adopté

2 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants et documents y relatifs.

Adopté

3 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de cette communication.

Communiqué

4 Conclusion de marchés publics de fournitures et services pour la conception, la réalisation et l'acquisition ou l'exécution d'outils de communication.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, d'un accord-cadre et de marchés publics d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour la conception, la réalisation et l'acquisition ou l'exécution d'outils de communication :

Objet des marchés	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle en € HT
Accord-cadre pour la réalisation des tournage-vidéos pour la Ville de Strasbourg	3 000 € HT	50 000 € HT	25 000 € HT
Appel d'offres pour l'enregistrement et la retransmission des séances dans la salle des conseils du centre administratif pour la Ville de Strasbourg	5 000 € HT	90 000 € HT	65 000 € HT
Appel d'offres pour l'acquisition d'objets de communication pour la Ville de Strasbourg	sans	sans	100 000 € HT
Appel d'offres pour la réalisation de prestations de traduction pour la Ville de	sans	sans	180 000 € HT

Strasbourg			
Appel d'offres pour la stratégie et la mise en œuvre de campagnes de communication numérique pour la Ville de Strasbourg	sans	sans	80 000 € HT

Il est aussi demandé ai Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives et à signer et exécuter les marchés publics en résultant.

Il est en outre demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la convention constitutive du groupement de commandes entre la CUS et la ville de Strasbourg, dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

Objet des marchés	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle en € HT
Accord-cadre pour la réalisation des tournage-vidéos pour la Ville de Strasbourg	3 000 € HT	50 000 € HT	25 000 € HT
Accord-cadre pour la réalisation des tournage-vidéos pour la Communauté urbaine de Strasbourg	3 000 € HT	50 000 € HT	25 000 € HT
Appel d'offres pour l'enregistrement et la retransmission des séances dans la salle des conseils du centre administratif pour la Ville de Strasbourg	5 000 € HT	90 000 € HT	65 000 € HT
Appel d'offres pour l'enregistrement et la retransmission des séances dans la salle des conseils du centre administratif pour la Communauté Urbaine de Strasbourg	5 000 € HT	40 000 € HT	25 000 € HT
Appel d'offres pour l'acquisition d'objets de communication pour la Ville de Strasbourg	sans	sans	100 000 € HT
Appel d'offres pour l'acquisition d'objets de communication pour la Communauté urbaine de Strasbourg	sans	sans	115 000 € HT
Appel d'offres pour la réalisation de prestations de traduction pour la Ville de Strasbourg	sans	sans	180 000 € HT
Appel d'offres pour la réalisation de prestations de traduction pour la Communauté urbaine de Strasbourg	sans	sans	60 000 € HT

Appel d'offres pour la stratégie et la mise en œuvre de campagnes de communication numérique pour la Ville de Strasbourg	sans	sans	80 000 € HT
Appel d'offres pour la stratégie et la mise en œuvre de campagnes de communication numérique pour la Communauté urbaine de Strasbourg	sans	sans	80 000 € HT

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention avec la Communauté urbaine de Strasbourg ;

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive, à signer les marchés en résultant et à exécuter les marchés concernant la Ville de Strasbourg.

Adopté

5 Avis sur les emplois Ville

Il est demandé au Conseil d'approuver les créations et transformations d'emplois.

Adopté

6 Orientations en matière de démocratie locale et de participation citoyenne et mise en place des conseils de quartier 2014-2020.

Il est demandé au Conseil de décider de créer dix conseils de quartier et d'arrêter la composition et les modalités de fonctionnement proposées dans la présente délibération.

Adopté

7 Quartier d'affaires international : désignation de l'élu appelé à négocier les offres.

Il est demandé au Conseil de désigner M. Alain FONTANEL pour mener les négociations avec les candidats avant leur choix définitif par le Conseil et signer les contrats subséquents.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Conclusion de marchés annuels à bons de commande (éventuellement reconductibles)
pour l'exécution de travaux, de fournitures et de prestations de service pendant l'année 2015.

Signature de groupements de commandes avec la Communauté Urbaine de Strasbourg

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des marchés sans minimum ni maximum énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service, éventuellement reconductibles pour la Direction des Espaces Publics et Naturels :

Objet du marché	**Estimation annuelle en € HT**
Nettoyage espaces verts (6 lots) :	
lot 1 : Secteur Nord	238 000
lot 2 : Secteur Sud	202 000
lot 3 : Secteur Centre	440 000
lot 4 : J.F. Secteur Nord	75 000
lot 5 : J.F. Secteur Sud	75 000
lot 6 : Espaces naturels	80 000
Fournitures horticoles (7 lots) :	
Groupement de Commandes : Ville/CUS.	5 000
	40 000
lot 1 : Tuteurs, rondins, traverses et croisillons	30 000
lot 2 : Semences	10 000
lot 3 : Engrais minéraux, solubles et engrais complexes	60 000
lot 4 : Engrais et amendements organiques	30 000
lot 5 : Mulch	15 000
lot 6 : Fournitures horticoles courantes et de production	
lot 7 : Compost en vrac	
Fournitures horticoles (5 lots) :	
lot 1 : Gazon de placage	5 000
lot 2 : Terreaux horticoles	20 000
lot 3 : Mulch aires de jeux	30 000
lot 4 : Paillis décoratifs	5 000
lot 5 : Pots pour plantes décoratives	6 000

Travaux de serrurerie (2 lots) Lot 1 : jardins familiaux Lot 2 : espaces verts	 100 000 40 000
Taille raisonnée des arbres sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg **Groupement de commandes : VILLE/CUS**	250 000
Essouchement d'arbres **Groupement de commandes : VILLE/CUS**	50 000
Prestations d'entretien d'espaces verts (3 lots) Lot 1 : Entretien des abords de la RN4 entre Place de l'Etoile et pont de l'Europe Lot 2 : Entretien des espaces verts d'accompagnement des voiries de Hautepierre Lot 3 : Entretien des surfaces d'espaces vert sur l'emprise Tram	 100 000 80 000 125 000
Mobilier urbain (6 lots) Lot 1 : Prestation pour la maintenance et la pose du mobilier urbain. Lot 2 : Fourniture pour la maintenance du mobilier urbain de marque SINEU Graf Lot 3 : Fourniture pour la maintenance du mobilier urbain de marque Chêne Concept Lot 4 : Fourniture pour la maintenance de mobilier urbain de marque VHM Lot 5 : Fourniture pour la maintenance de mobilier urbain de marque Husson Lot 6 : Fourniture pour la maintenance de mobilier urbain de marque diverses	 60 000 85 000 22 000 45 000 44 000 54 000
Travaux d'entretien d'espaces extérieurs (cimetières, parc, cours d'école…) Durée du marché 1 an (non reconductible)	550 000 €
Travaux de transformation, d'extension ou d'amélioration de l'éclairage public et d'illuminations	950 000 €
Manipulation des mobiliers urbains dans les secteurs piétonniers **Groupement de commandes : VILLE/CUS**	80 000
Elaboration des programmes des opérations complexes ou nécessitant une étude d'opportunité sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. Lot 01 : Strasbourg **Groupement de Commandes : Ville/CUS.**	25 000

Travaux d'entretien des ouvrages d'art sur le territoire de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. **Groupement de Commande : Ville/CUS.**	50 000
Travaux de réparations subaquatiques de faible amplitude sur ouvrages d'art sur les territoires de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. **Groupement de Commande : Ville/CUS.**	50 000
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de contrôles extérieurs et d'essais de laboratoire pour les ouvrages d'art de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg. **Groupement de Commande : Ville/CUS.**	25 000

Il est aussi demandé au Conseil de décider :

- la création de groupements de commandes entre la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg (coordinateur Ville) pour les marchés de fournitures horticoles, taille raisonnée des arbres et essouchement d'arbres,

- la création de groupements de commandes entre la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg (Coordinateur CUS) pour la manipulation des mobiliers urbains, élaboration des programmes d'opérations complexes, travaux d'entretien des ouvrages d'art, travaux de réparations subaquatiques des ouvrages d'art, missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage contrôles extérieurs et essais de laboratoire pour les ouvrages d'art.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,

- à signer les conventions constitutives de groupements de commandes (en annexe de la présente délibération) avec la Communauté urbaine de Strasbourg,

- à signer les marchés en résultant ainsi que les avenants et tout autre document relatif aux marchés en phase d'exécution.

- à exécuter les marchés en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté

9 Projets sur l'espace public. Programme 2015 : Paysage et éclairage public Autorisation de débuter les études - Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement des études des opérations prévues en 2015 telles que mentionnées :
- les projets Paysage et Eclairage public pour les secteurs Ville de Strasbourg,
- les projets renouvellement urbain – ANRU ;
- la constitution de « groupements de commande» entre la Communauté urbaine et la Ville de Strasbourg pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commande.

Il est également demander au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions ou documents d'urbanisme (demande de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir…) qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets,;
- à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),
- à signer la convention prévoyant les groupements de commande entre la « Communauté urbaine de Strasbourg » et la « Ville de Strasbourg » conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Il est en outre demandé au Conseil de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en Jury, appelés à donner l'avis préalable au choix des maîtres d'œuvre dont les honoraires sont supérieurs à 207 000 € HT (article 74 du code des Marchés publics)

Ville de Strasbourg

Titulaires	***Suppléants-es***
Christel KOHLER	Michael SCHMIDT
Chantal CUTAJAR	Jean-Baptiste GERNET
Alain JUND	Eric SCHULTZ
Anne-Pernelle RICHARDOT	Michèle SEILER
Thomas REMOND	Thierry ROOS

Adopté

10 Projets sur l'espace public.
Programme 2015 Voirie , Signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement.
Autorisation de débuter les études (avis du conseil municipal - article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au lancement des études du programme 2015 des projets communautaires sur l'Espace Public pour la Ville de Strasbourg et concernant les domaines de compétence :
- projets voirie et équipements (signalisation statique et dynamique),
- ouvrages d'art, eau et assainissement,
- et projets renouvellement urbain – ANRU.

Adopté

11 Acquisition d'une parcelle à Strasbourg-Robertsau dans le cadre du rétablissement d'une zone humide.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition, en vue de la réalisation du projet de rétablissement d'une zone humide dans le périmètre de la future réserve naturelle de la Robertsau à Strasbourg, de la parcelle cadastrée :

Banlieue de Strasbourg Robertsau
Lieu dit :GLASERSWOERTH
Section CX n° 43 de 22.63 ares

Appartenant aux propriétaires indivis GEYLER, à savoir Marie-Noëlle GEYLER pour 1/3, Christian GEYLER pour 1/3 et Yves GEYLER pour 1/3 ;

Pour le prix de 533 € l'are, soit le prix total de 12061.79 € hors taxes et frais.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

12 Prolongation du bail emphytéotique au bénéfice de la Société d'aménagement et d'Equipement de la Région de Strasbourg - SERS pour l'occupation foncière du parking en silo du cinéma Ciné Cité sis route du Rhin à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la prorogation par la CUS pour une durée de 7 ans et 4 mois du bail emphytéotique consenti à la SERS pour la construction d'un silo de stationnement sur la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg-Neudorf
lieu-dit : « route du Rhin »
section DK n° 127/3 de 50a 24ca.

Le bail emphytéotique conclu le 10 décembre 1999 entre la CUS et la Société UGC Ciné Cité ayant fait l'objet d'une cession au profit de la S.E.R.S. selon acte du 27 janvier 2000, voit ainsi sa durée portée à 38 ans et 4 mois avec une nouvelle échéance au 31 mars 2038.

Les autres conditions du bail sont maintenues.

Adopté

13 Foyer pour personnes âgées 10 rue du Bilstein à Strasbourg-Neudorf.
- Vente du terrain d'assiette à CUS Habitat.
- Résiliation par anticipation du bail emphytéotique Ville de Strasbourg / CUS Habitat.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la vente au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté urbaine de Strasbourg – CUS Habitat des parcelles de terrain cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg-Neudorf		
Lieudit : « rue de la Ménagerie »		
Section DR	n° 576/43 de	15 a 86 ca
Lieudit : « rue Zink »		
Section DR	n° 575/43 de	3 a 56 ca
	n° 448/37 de	1 a 28 ca
soit ensemble		20 a 70 ca

au prix de 641 987 € hors taxes et frais.

I lest également demandé au Conseil de prendre acte que la résiliation du bail emphytéotique conclu le 20 mai 988 entre la Ville de Strasbourg et l'Office Public de

l'Habitat de la Communauté urbaine de Strasbourg – CUS Habitat sur le terrain désigné ci-dessus résultera de plein droit par l'effet du mécanisme juridique de la confusion soit la réunion sur une même tête soit celle de l'Office Public de la propriété du terrain et de la qualité d'emphytéote.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de vente à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de la Communauté urbaine de Strasbourg – CUS Habitat ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté

14 Mainlevée de charges inscrites au profit de la Ville de Strasbourg, à la charge des immeubles sis :
- 212 avenue de Colmar à Strasbourg (Meinau)
- 39 rue Constantin à Strasbourg (Koenigshoffen).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la mainlevée pure et simple de la restriction au droit de construire et d'utiliser et de la servitude inscrites au profit de la Ville de Strasbourg à charge de l'immeuble 212 avenue de Colmar à Strasbourg, cadastré :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Strasbourg- Neudorf
Section ES n°300/1, lieudit « rue de Colmar », de 24,00 ares

2. la mainlevée pure et simple du droit à la résolution de la vente inscrit au profit de la Ville de Strasbourg à la charge de l'immeuble sis 39 rue Constantin à Strasbourg – Koenigshoffen, cadastré :

Commune de Strasbourg
Banlieue de Koenigshoffen- Cronenbourg
Section MN n°326/20, lieudit « rue Constantin », de 3,52 ares.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte à intervenir pour l'exécution des présentes et à consentir la radiation de ces droits au Livre Foncier en tant qu'ils grèvent les immeubles ci-dessus désignés.

Adopté

15 Désaffectation et déclassement d'anciens halls d'exposition et locaux situés au sud du Boulevard de Dresde à Strasbourg-Wacken.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation des anciens halls d'expositions et locaux suivants :

- le Hall 5, dit « ancienne patinoire »,
- les Hall 9,10 et 11,
- et de leurs espaces périphériques, ces emprises étant cadastrées :

Ban Communal de Strasbourg,

Section BZ	N°	367/143	avec	3,81	ares	
Section BZ	N°	286/143	avec	15,30	ares	
Section BX	N°	544/90	avec	27,00	ares	
Section BX	N°	540/10	avec	237,77	ares	
Section BX	N°	536/93 (pour partie)	avec	39,30	ares	prélevés sur un total de 58,53 ares

Il est en outre demandé au Conseil de décider le déclassement des anciens halls d'expositions et locaux suivants :

- le Hall 5, dit « ancienne patinoire »,
- les Hall 9,10 et 11,

et de leurs espaces périphériques, ces emprises étant cadastrées :

Ban Communal de Strasbourg,

Section BZ	N°	367/143	avec	3,81	ares	
Section BZ	N°	286/143	avec	15,30	ares	
Section BX	N°	544/90	avec	27,00	ares	
Section BX	N°	540/10	avec	237,77	ares	
Section BX	N°	536/93 (pour partie)	avec	39,30	ares	prélevés sur un total de 58,53 ares

Il est ensuite demandé au Conseil d'approuver la déconstruction des anciens halls d'expositions suivants :

- Hall 5, dit « ancienne patinoire »,
- les Hall 9,10 et 11.

Il est enfin demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et exécuter les marchés relatifs aux opérations de déconstruction susvisées ;
- à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté

16 Convention de groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la biodiversité pour la Ville et la CUS.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg dont la Ville assurera la mission de coordonnateur, et dont l'objet est le lancement d'une étude visant à élaborer un plan de préservation et de renforcement de la nature d'un montant estimé à 70 000 € HT, dont 50 000 € HT pour la Ville de Strasbourg, ligne EN02F 830 6226.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention avec la Communauté urbaine de Strasbourg,
- à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

17 Attribution d'une subvention dans le cadre des relations européennes et internationales.

I est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association La Chambre et d'autoriser le Maire ou son,sa représentant-e à signer l'arrêté y afférent.

Adopté

18 Engagement de la Ville de Strasbourg dans une démarche 'territoire de commerce équitable'.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de s'engager dans la campagne Territoires de commerce équitable et de devenir candidate au label « territoire de commerce équitable »
- de développer, à l'image de ce que fera la Ville de Strasbourg dans une délibération ultérieurement présentée au conseil après bilan de la situation **présente,** le

commerce équitable et les achats responsables sur le territoire de Strasbourg, s'agissant de l'un des outils les plus efficaces pour favoriser le développement et l'autonomie des producteurs et travailleurs des pays en développement, de promouvoir le développement durable et d'assurer la traçabilité pour les consommateurs.

- de s'engager à initier la mise en œuvre des 5 objectifs suivants :

1. Voter la délibération ici proposée et participer directement et indirectement au développement des achats de produits issus du commerce équitable
2. Contribuer à développer l'offre de produits équitables
3. Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à acheter des produits du commerce équitable
4. Communiquer sur les réalisations et sensibiliser sur les enjeux du commerce équitable
5. Créer un Conseil local pour le commerce équitable, lieu d'échanges et de propositions sur la campagne

- de participer aux manifestations organisées dans le cadre de la campagne Territoires de Commerce équitable et celles organisées localement (Mois de l'ESS, Semaine de la solidarité internationale…)

- d'informer les organisateurs de la campagne des actions menées.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire à entamer les démarches nécessaires au dépôt de la candidature de la Ville de Strasbourg auprès de la plateforme du commerce équitable.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

19 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Ferme Educative de la Ganzau	700 €
Association Afrique Etoile	1 000 €
Club Sportif de Hautepierre	1 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à

signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

20 Animations de Fin d'Année.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Association Porte Ouverte	1 000 €
Initiatives de la Montagne Verte	1 500 €
Paroisse Protestante St Pierre le Vieux	2 500 €
Centre Social et Culturel de Hautepierre	3 000 €
Association Animation Médiation et Insertion – AMI	2 200 €
Association Culturelle Les Merveilles de la Montagne Verte	3 500 €
Association de Défense et de Promotion du Schluthfeld	1 200 €
Association Sacrée Histoire	500 €
Il était une fois la Ville	800 €
PAR ENchantement	2 000 €
Association des Amis du Zoo de l'Orangerie	1 000 €
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize	3 000 €
Mystère des Cathédrales	5 000 €
Association Koenigshoffen Demain	2 000 €
Association Nadi Chaabi	1 300 €
Initiatives Œcuméniques	600 €
Femmes d'Ici et d'Ailleurs	800 €
Arts et Lumières en Alsace	8 000 €
Association des Cultures Méditerranéennes du Neuhof	700 €
Centre Social et Culturel du Neuhof	5 000 €
Association Strasbourg Résidents et Amis du Centre Ville – STRA.CE	450 €
Centre Social et Culturel de l'Elsau	5 000 €
Centre Social et Culturel de la Robertsau	5 000 €
Association Actions Citoyennes Interculturelles - ASTU	350 €
Stimultania	500 €
Centre Social et Culturel de la Meinau	5 000 €
Association des Habitants du Quartier Gare - AHQG	360 €
Association Ellesaussi	800 €
Pelpass et Compagnie	8 000 €
Maison de l'Amérique Latine	2 000 €
Au-Delà des Ponts	5 000 €
Artenréel	2 000 €
Interassociation de la Cité de l'Ill	3 000 €

Association d'Education Populaire Saint Ignace	500 €
Cronenbourg Animation	1 000 €
Centre Social et Culturel Victor Schoelcher	5 000 €
Association Pour l'Animation du Neuhof	2 300 €
Association Solidarité Culturelle	3 000 €
Ferme Educative de la Ganzau	2 500 €
CARITAS	3 000 €
Association Pour Servir l'Avenir de Neudorf – APSANE	500 €
Association des Résidents des Poteries	1 000 €
Association Pour Neudorf	450 €
Wonder wiz'art	2 100 €
Association Ballade	1 500 €
Association Strasbourgeoise de Diffusion de la Culture Juive	5 000 €
Association de Défense des Intérêts des Quartiers Centre-Est de Strasbourg – ADIQ	1 000 €
Ateliers d'Eden	1 000 €
LUPOVINO	3 600 €
Centre Social et Culturel de Neudorf	5 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

21 Attribution de bourses d'aide aux projets de jeunes talents dans le cadre du dispositif ' Bourse aux projets jeunes talents '

Il est demandé au Conseil de décider d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif Bourse aux projets jeunes talents les montants suivants au titre du budget 2014 :

Julia JANSON	1 500 €
Tony MANENT	1 500 €
Adrien JUNCKER	1 000 €
Camille EMAILLE	2 000 €
Aurore EMAILLE	1 700 €
Clément LAMY	1 200 €

Olivier DUVERGER	1 000 €
Paul KNOERY	1 500 €
Marie BERTHON	1 000 €
Manon BADERMANN	500 €
Jennifer DAHER	1 500 €
Valentin SCHAEFFER	1 500 €
TOTAL	**15 900 €**

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

Adopté

22 Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de la santé environnementale.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 3 050 € à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique – Comité Alsace.

Adopté

23 Convention de prise en charge des ivresses publiques et manifestes par des médecins à l'hôtel de police.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en place d'un dispositif expérimental de prise en charge des ivresses publiques et manifestes, par des médecins à l'Hôtel de police, cofinancé par l'Etat et par la Ville et d'autoriser le Maire à signer la convention initiale, ainsi que tout document contractuel à caractère opérationnel y afférent.

Adopté

24 Subvention au profit des associations engagées dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 500 €
Ligue de l'enseignement (FOL) du Bas-Rhin	32 000 €
Association Culturelle Méditerranéenne du Neuhof	1 200 €

Association de gestion de la garderie avec restaurant pour enfants « la Clé des champs »	1 000 €
CSC du Neuhof	2 000 €
CSC de la Meinau	3 000 €
Association Les Disciples	14 000 €
Contact et promotion	20 000 €
CSC Victor Schœlcher	14 000 €
CSC de Hautepierre le Galet	2 500 €
ABC Hautepierre	2 100 €
AMI	2 000 €
CDAFAL (comité départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin)	2 000 €
Association Les merveilles de la Montagne Verte	1 500 €
CSC de la Montagne Verte	1 200 €
PARENchantement	1 000 €
CSC Koenigshoffen Joie et santé	3 000 €
CSC Elsau	2 500 €
CSC Fossé des XIII	2 500 €
CSC L'Escale	2 500 €
CSC ARES	3 000 €
Porte Ouverte	3 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté

25 Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Il est demandé au Conseil d'allouer une subvention de :
- 15 200 € à l'association Sos femmes solidarité,
- 2 000 € à l'association Femmes d'ici et d'ailleurs,
- 1 000 € à l'association CCFD – Terre solidaire,
- 1 500 € à l'association La Lune,
- 20 000 € au mouvement du Nid.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

26 Achat de mobilier pour les établissements gérés par la Direction de l'enfance et de l'éducation de la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'acquisition de mobilier par l'intermédiaire d'un marché public à bons de commande avec un montant minimum de 200 000 € TTC et un un montant maximum de 750 000 € TTC par an ni maximum défini à l'article 77 du Code des marchés publics. Ce marché intitulé « Achat de mobilier pour les établissements gérés par la Direction de l'enfance et de l'éducation de la Ville de Strasbourg » sera conclu pour un an reconductible trois fois.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à mettre en concurrence les prestataires conformément au Code des marchés publics et à exécuter le marché.

Adopté

27 Aides financières aux écoles privées de Strasbourg - Subventions d'équipement.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions d'investissement à hauteur de 10% pour la réalisation des projets d'investissement des différents établissements précités et le versement des subventions suivantes, sur l'exercice actuel en fonction de l'avancement des projets, après présentation des factures acquittées et en fonction des inscriptions budgétaires :

Doctrine Chrétienne	22 895 €
Institution Notre Dame	8 990 €
Ecole Saint Etienne	156 €

Institution La Providence	25 123 €
Ecole Libre Sainte Anne	20 645 €
Ecole Lucie Berger (Le Gymnase – C.P.E.S.)	58 071 €
Ecole Joie de Vivre (Fondation d'Auteuil)	37 345 €
Ecole Beth Hanna Loubavitch	14 267 €
Ecole Michael	3 331 €
soit un montant total de	**190 823 €**

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à faire procéder au mandatement desdites subventions.

Adopté

28 Subventions au profit de projets éducatifs en temps scolaire et périscolaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Ecole maternelle Erckmann Chatrian	1 200 €
Caisse des écoles	20 000 €
Fédération des Œuvres Laïques	9 850 €
Association des œuvres scolaires	9 500 €
Le Jardin des sciences-Université de Strasbourg	10 000 €
TOTAL	**50 550 €**

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions y relatives.

Adopté

29 Attribution de subventions au titre de la petite enfance.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1	Association des résidents de l'Esplanade (ARES) / Centre socioculturel - Crèche familiale - Multi-accueil	11 234 €
2	Fondation Stenger-Bachmann - Crèche collective Douane - Multi-accueil Douane - Multi-accueil Liliane Oehler	53 497 €
3	Association Auteuil petite enfance - Multi-accueil	101 021 €
4	Association Les p'tits petons - Multi-accueil	25 960 €

5	Association du centre socioculturel du fossé des treize - Multi-accueil	49 575 €
6	Association générale des familles - Multi-accueil	7 974 €
7	Association Rechit Hochma - Halte-garderie	26 241 €

de récupérer les trop-perçus suivants :

1	Association de gestion des équipements sociaux (AGES)	565 014 €
2	Association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR)	371 971 €
3	Baby boom - Crèche parentale	36 195 €
4	La petite bulle Crèche parentale	28 364 €
5	La luciole - Crèche parentale	21 042 €
6	La chenille - Crèche parentale	22 361 €
7	La farandole - Crèche parentale	25 278 €
8	Les pitchouns - Crèche parentale	40 533 €
9	La trottinette - Crèche parentale	32 973 €
10	Les fripouilles - Crèche parentale	10 749 €
11	Le petit prince - Crèche parentale	17 873 €
12	La toupie - Crèche parentale	32 236 €
13	Les loustics associés - Crèche parentale	10 453 €
14	La flûte enchantée - Crèche parentale	26 936 €
15	La petite jungle - Crèche parentale	27 555 €
16	La souris verte - Crèche parentale	27 276 €
17	La petite table ronde - Crèche parentale	13 501 €
18	Le nid des géants - Crèche parentale	27 187 €
19	Giving Tree - Crèche parentale	1 480 €
20	Association de loisirs éducatifs et de formation (ALEF)	64 228 €
21	Association Jeunesse Loubavitch - Multi-accueil Haya Mouchka	9 036 €
22	Association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs (AAPEI)	17 319 €
23	Association halt'jeux - Multi-accueil et halte-garderie	1 713 €
24	Association les petits schtroumpfs - Halte-garderie	954 €

Adopté

CULTURE ET SPORT

30 Marché de communication à bons de commande pour le compte de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (OPS).

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de l'inscription au budget de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, la passation d'un marché à bons de commande après mise en concurrence et publicité préalables du marché à bons de commande de service pour la communication de la saison 2015/2016 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et d'une durée de 1 an, reconductible trois fois comportant deux lots et conformément aux procédures de l'appel d'offres ouvert prévues aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer et exécuter les marchés s'y rapportant et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

31 Renouvellement de la convention entre l'Ensemble Accroche Note, l'Etat et la Ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec l'Etat et l'association Accroche Note et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Adopté

32 Attribution de subvention pour des projets culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Harmonie Argentoratum 1906	1 000 €
Mémoires vives	10 000 €
Théâtre de l'Envol	3 000 €
Weepers Circus	5 000 €
Music Matters	4 000 €
Collectif Oh !	3 000 €
Different Universe	3000 €
Urban Death Records	3 000 €
Jazz'in Translation	2 000 €
Troisième Jour	2 000 €
Orchestre Régional de Jazz d'Alsace	750 €
Saxopen	150 000 €
Les Anges nus	3 000 €
Théâtre populaire de la Petite France	1 000 €

Artenréel	10 000 €
Le Corbeau	1 000 €
Europartvision	1 500 €
Amis du Vieux Strasbourg	10 200 €
Pôle Sud	10 000 €
Alsace cinémas	3 000 €
Burstscratch	2 000 €
Université de Strasbourg – SUAC	1 500 €
Université de Strasbourg – Jardin des sciences	5 000 €
Association du musée Vaudou	100 000 €
Graine de Cirque	37 000 €
Apollonia	12 000 €
Association pour la promotion de la culture alsacienne /Choucrouterie	7 500 €
Le Maillon	13 700 €
Pôle-Sud	17 800 €

Adopté

33 Conclusion d'une convention transactionnelle avec la Société LPART relative au transport des oeuvres d'art de l'exposition 'Doré & Friends'.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de résolution transactionnelle permettant de régler les sommes prestations supplémentaires dues par la Ville de Strasbourg à la Société LPART de 5 734,35 € HT dans le cadre du marché de transport des œuvres de l'exposition « Doré & Friends »;

- la conclusion d'une convention transactionnelle selon le projet avec la Société LPART, dont les stipulations essentielles portent d'une part, sur l'engagement de la Ville de Strasbourg à verser la totalité des sommes encore dues s'élevant à 5 734,35 € HT, soit 6 953,35 € TTC à la Société LPART, cette dernière renonçant au surplus de sa demande,

- et d'autre part, à l'engagement des parties à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ de la présente transaction et tendant à obtenir, à quelque titre que ce soit, le versement d'une somme d'argent.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention transactionnelle en résultant.

Adopté

34 Dénomination de rues.

Il est demandé au Conseil de décider de dénommer les voies :

Rue Catherine Kany	La nouvelle voie reliant l'avenue de Vitry-le-François à la rue François Epailly
Rue Lina Ritter	La nouvelle voie reliant la rue Jean Monnet à l'avenue de Vitry-le-François
Rue François Noblat	La nouvelle voie reliant l'avenue du Pont de l'Europe à la rue Jean Monnet
Rue de Sarajevo	La nouvelle voie reliant la rue de Nantes à l'avenue du Rhin
Allée Alice Bommer	La nouvelle voie parallèle à la rue de Nantes reliant la rue de Sarajevo à l'avenue du Rhin.
Rue de Schengen	La nouvelle voie perpendiculaire à la rue des Jésuites
Rue Lisa Krugell	La voie reliant le Chemin du Schulzenfeld à l'Impasse du Châtelet de la Forêt
Rue Antoine de St Exupéry	L'extension de la rue Antoine de St Exupéry jusqu'à la rue Maryse Bastié
Rue d'Aigurande	Le prolongement de la rue d'Aigurande jusqu'à la rue du Commandant François
Avenue de Normandie	Le nouveau tronçon reliant l'actuelle avenue de Normandie à la rue du Rhin Tortu
Chemin du Kammat	La voie reliant la route de la Fédération aux ateliers communautaires
Parc Giuseppe Arcimboldo	Le nouveau parc urbain et collectif de l'Elsau
Impasse de Duppigheim	La nouvelle impasse perpendiculaire à la route de Schirmeck située dans le secteur du Roethig
Chemin du Schloessel	Le nouveau chemin reliant la rue du Schnokeloch au nouveau jardin public
Jardin du Schloessel	Le nouveau jardin public entre l'église Saint-Paul de Koenigshoffen et le camping de la Montagne-Verte
Passerelle du Breuscheck	La nouvelle passerelle reliant la rue de la Rotlach au jardin du Schloessel
Rue Pauline de Metternich	La nouvelle voie reliant la rue de la Baronne d'Oberkirch à la rue Anne-Alexandrine de Furstenberg

Rue du Bataillon de Marche 24	La voie reliant le carrefour de la route d'Oberhausbergen/rue Pierre Nuss à la rue Georges Wodli
Rue Geneviève Anthonioz	La voie reliant le carrefour de la route d'Oberhausbergen/rue Pierre Nuss à la route de Mittelhausbergen
Rue Maria Deraismes	La voie reliant la rue Hannah Arendt à la rue Jacobi-Netter

De redéfinir les voies :

Rue des Cavaliers	La rue des cavaliers débouche désormais sur la rue François Noblat
Route d'Oberhausbergen	La route d'Oberhausbergen reliera désormais la route de Saverne du ban d'Oberhausbergen à la rue du Bataillon de Marche 24
Rue de la Rotonde	La rue de la Rotonde reliera désormais la route de Mittelhausbergen à la rue de Dettwiller
Rue Marguerite Thiébold	La rue Marguerite Thiébold reliera désormais l'avenue Racine à la route Marcel Proust

De dénommer les rues en langue régionale :

Rue Salzmann	Salzmann Gass
Quai Schoepflin	Schoepflin Stade
Impasse Stoltz	Stoltze Gässel
Rue du Temple Neuf	Nejkirichgass
Rue Thomann	Thomanns Gass
Quai Turckheim	Türckheimer Stade
Petite rue du Vieux Marché aux vins	Altwinmärik Stresel
Passage Walter Benjamin	Scheligemer Gass
Quai du Woerthel	Woerthel Stade
Route d'Altenheim	Altermer Stross
Rue Amédée Cailliot	Cailliotsguet Stross
Rue du Bauerngrund	Bauerngrund
Rue des Bécasses	Schnepfewäj
Rue des Cailles	Wachtelgass

Rue des Canonniers	Kanonierstross
Rue du Châtelet de la Forêt	Am Waldschlössel
Rue des Corps de garde	Bim Wächterhisel
Rue de la Faisanderie	Bim Fasanegarten
Rue de la Ganzau	Ganzauerstross
Impasse Kiefer	Kiefersguet
Rue de la Klebsau	Klebsauerwäj
Rue des Linottes	Bi De Hanfrueste
Rue du Marschallhof	Marschallsguet
Route du Neuhof	Nejhefler Stross
Route de l' Oberjaegerhof	Owerjäjerhof
Rue du Pic	Spechtwäj
Rue du Pivert	Grienspechtwäj
Rue du Pont Schuhansen	Schuhansenbrück
Rue Riehl	Riehle Gässel
Place des Bergeronnettes	Bachstelzeplatz
Rue des Colverts	Stockentegass
Rue des Courlis	Brachvöjelgass
Rue des Epicéas	Fichttannegass
Chemin des Etourneaux	Staregass
Rue des Ifs	Eibegass
Rue des Mélèzes	Lärchgass
Rue du Rossignol	Nachtigallgass
Place des Rouges-Gorges	Rotkehlchenplatz

Adopté

Question d'information relative au transfert du marché de la place Broglie lors de l'Opération «Strasbourg, capitale de Noël ».

INTERPELLATIONS

35 Interpellation de M. Eric SENET pour la prévention des conflits d'intérêts dans les engagements associatifs des conseillers municipaux.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

36 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS sur « Les dangers de la géothermie profonde à la Robertsau ».

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

37 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER pour que Strasbourg devienne une ville numérique.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

38 Interpellation de M. Jean-Luc SCHAFFHAUSER sur les dangers du communautarisme à Strasbourg.

L'interpellation et la réponse apportée figurent en annexe du présent compte rendu.

MOTION

39 Traité Transatlantique de Commerce et d'Investissement - Motion à l'initiative de l'intergroupe des élu-es socialistes, écologistes et républicains.

Traité Transatlantique de Commerce et d'Investissement - Motion à l'initiative de l'intergroupe des élu-es socialistes, écologistes et républicains.

La Ville de Strasbourg, réunie ce jour en Conseil Municipal, entend contribuer au débat européen sur le Traité Transatlantique de Commerce et d'Investissement, qui suscite de nombreuses interrogations.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord commercial transatlantique (TAFTA, aussi connu sous le nom de TTIP ou GMT) entre l'Union européenne et les États-Unis.

Il est clairement précisé aux articles 4, 23, 24, 27 et 45 du mandat européen que les termes de l'Accord en négociation s'appliqueront aux municipalités et autres collectivités territoriales.

A l'instar de l'Assemblée Nationale dans sa résolution du 22 mai 2014, la Ville de Strasbourg réaffirme les valeurs auxquelles elle est attachée : le débat démocratique, la confiance mutuelle, le respect du principe de précaution, ainsi que les préférences collectives à l'échelle européenne et locale en matière culturelle, sanitaire, sociale et environnementale.

Elle souhaite que les conséquences des négociations en cours n'entravent d'aucune manière nos marchés publics, nos politiques locales en matière d'emploi, d'agriculture durable, et de défense de nos services publics tels que les régies locales.

Elle fait le constat que **l'opacité** dans laquelle les négociations sont menées tient les citoyens à l'écart et que cette perspective soulève de nombreuses et légitimes inquiétudes chez les européens, et notamment en France et à Strasbourg.

Elle prend la responsabilité qui est la sienne en tant que **capitale européenne,** siège du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, portant une **vision pour l'Europe** : celle de la défense des droits de l'Homme, du respect du processus démocratique et de la construction d'une Europe forte dans le Monde. Elle s'engage à **faciliter la bonne information des citoyens et créer les conditions du débat.**

Ainsi, elle demande **l'ouverture d'un débat** sur le TAFTA **au sein des parlements nationaux comme au sein du parlement européen,** impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales, socioprofessionnelles et associatives ainsi que des populations.

Enfin, afin de permettre à chacun de s'approprier les enjeux et de défendre démocratiquement nos valeurs, le Conseil Municipal déclare Strasbourg **« zone de débat sur le traité en négociation » et propose l'organisation de débats citoyens** à dimension européenne sur son territoire.

Adopté

LE MAIRE,

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 13 octobre 2014

--°°--

Interpellations

35 Interpellation de M. Eric SENET pour la prévention des conflits d'intérêts dans les engagements associatifs des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire,

Le 26 septembre dernier la ville de Strasbourg, sous l'impulsion de son Adjointe Chantal CUTAJAR, a organisé un séminaire sur le thème si important de l'éthique et de la prévention des conflits d'intérêts.

Depuis plusieurs années s'installe une véritable crise de confiance entre les citoyens et leurs élus. C'est collectivement que nous devons mettre fin à la défiance et rétablir, par l'exemple, par notre mobilisation, par nos comportements une relation constructive et de confiance entre élus et société civile.

C'est pourquoi, suite à ce séminaire et aux explications que nous y avons reçu, il me semble nécessaire que l'ensemble des élus siégeant au sein du Conseil municipal déclarent les associations dans lesquelles eux ou leur conjoints ont des responsabilités.

En effet, le Conseil municipal alloue de l'argent public à certaines associations et pour éviter tout conflit d'intérêt, il est indispensable que nous puissions voter ces subventions en pleine connaissance de cause.

Je vous remercie

Réponse de Mme Chantal CUTAJAR :

Monsieur le Conseiller,

Votre interpellation est évidemment la bienvenue et nous nous réjouissons que nous partagions l'idée que pour honorer et conserver la confiance que nos concitoyens ont témoignée en nous choisissant pour représenter et défendre leurs intérêts au plan local, nous devions, accomplir notre mandat dans des conditions d'intégrité, de probité et d'impartialité sans équivoque.

J'y vois un effet positif du séminaire auquel vous faites référence et qui portait sur une thématique, celle du conflit d'intérêt, qui, par sa complexité, nécessite une veille attentive de la part de chacun d'entre nous.

Comme vous le savez la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique n'impose l'obligation de procéder à une déclaration d'intérêt qu'aux membres de l'exécutif des villes de plus de 100 000 habitants.

Mais comme vous, nous pensons que cela n'est évidemment pas suffisant. Vous faites référence aux conflits d'intérêts générés par l'appartenance, sous une forme ou une autre à des associations, vous visez je pense les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêt, mais M. le Conseiller, les conflits d'intérêts peuvent naître de bien d'autres situations.

Ils peuvent naître de la, voire, des professions exercées par l'élu. Ils peuvent naître de sa participation aux organismes dirigeants d'un organisme privé ou public ou d'une société. Ils peuvent naître de ses participations financières directes dans le capital d'une société, des activités professionnelles exercées par son conjoint, son partenaire pacsé ou son concubin et également de ses autres fonctions et mandats électifs exercés. Alors, la question qui se pose à nous est celle du principe, d'une part et des modalités de la soumission de tous les élus à la même déclaration d'intérêt que celle qui est prévue pour les membres de l'exécutif.

Sur le principe, vous le savez, toutes les têtes de listes se sont engagées par la signature d'une charte qu'il s'agisse de la charte de TI France ou celle d'Anticor, ils se sont engagés à ce que de telles déclarations soient renseignées par l'ensemble des élus. Mais en l'absence de dispositif législatif, la mise en œuvre de cet engagement nécessite un accord unanime des conseillers.

Et il résulte de ce séminaire auquel vous avez fait référence que si une unanimité était acquise alors les modalités de la déclaration et sa publicité devront faire l'objet d'un travail qui devra être conduit sous l'égide du déontologue et qui associera bien évidemment l'ensemble des présidents de groupe.

Nous partageons tous le souci de renforcer le lien de confiance entre nos concitoyens et leurs élus. Je vois, Monsieur le conseiller, dans votre interpellation le signe d'une volonté de placer l'éthique en politique au-delà du débat politicien. La démocratie en sort grandie au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous remercie.

36 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS sur « Les dangers de la géothermie profonde à la Robertsau ».

Monsieur le Maire,

La Robertsau, ancien quartier de maraîchers, qui faisaient le charme de ce village dans la ville et conférait à Strasbourg un statut locavore… Cette Robertsau, disais-je, a bien changé !

Aujourd'hui, nous construisons la ville sur le village et nous multiplions les autorisations de permis de construire sur des terrains autrefois cultivés. Nous avons déjà eu l'occasion par le passé de dire que nous n'étions pas contre la densification urbaine, mais à la Robertsau comme au Neudorf il faut préserver l'âme des quartiers, il faut définir avec les habitants des plans d'urbanisation adaptés et respectueux du patrimoine.

Par ailleurs, ce village dont la population atteint celle de Schiltigheim devrait-il être un terrain d'expérimentations pour des apprentis sorciers ?

En effet, le port au pétrole, localisé à l'Est de la Robertsau menace déjà depuis longtemps les 25 000 Robertsauviens. Et prochainement, il va être le lieu de forages de près de 4 000 mètres de profondeur pour rechercher une source d'énergie dite naturelle : la GEOTHERMIE.

La technique de la géothermie profonde consiste à injecter un fluide à 4 000 ou 5 000 mètres de profondeur sous 100 bars de pression en surface et 500 en profondeur dans des failles géologiques fractionnées avec des acides très puissants. Ce fluide remonte à la surface pour permettre la récupération, par transfert, de la chaleur des entrailles de la Terre afin de la transformer en électricité par le biais d'une turbine et d'un liquide frigorigène hautement inflammable. La chaleur résiduelle est ensuite injectée dans des circuits de chauffage d'habitations en hiver. Pour l'heure, il est envisagé d'alimenter par ce procédé le quartier de l'Esplanade.

Vous l'aurez compris, ceci n'a rien à voir avec les pompes à chaleur qui équipent de nombreux foyers de notre région. Il s'agit là d'une recherche d'énergie à des profondeurs telles que les plus grands scientifiques sont incapables de prévoir tous les risques que la population environnante pourrait subir. Et aucune société d'exploitation n'a suffisamment d'expérience pour assurer une protection de l'environnement, des bâtis et des habitants dans un rayon de 10 km.

Quels sont les risques ?

A Soultz-Sous-Forêts, depuis 20 ans des scientifiques expérimentent ce procédé. Les effets collatéraux sont nombreux : microséismes, pollution des nappes phréatiques (une pollution déjà présente à la Robertsau où il est interdit d'arroser son jardin avec l'eau puisée dans la nappe phréatique). À cela s'ajoute la libération dans l'air du radon radioactif contenu dans le fluide géothermal.

L'observatoire des sciences de la terre de l'Université de Strasbourg émet également des doutes, notamment sur les risques bactériens. A ces profondeurs de nombreuses souches sont méconnues et pourraient contaminer l'air ambiant.

De l'autre coté du Rhin, des puits de géothermie ont provoqué dans tous les cas des secousses sismiques accompagnées de fissures dans les routes et les maisons. Si bien que dans l'Eurodistrict, le conseil municipal de la Ville de Kehl a décidé de porter plainte contre le projet de géothermie allemand. Le mouvement de protestation est fort et très visible chez nos voisins.

A Bâle, à Saint-Gall et à Landau des dizaines de plaintes ont été déposées. Les assurances se défaussent toutes et demandent aux plaignants de prouver que l'origine du problème vient de la géothermie.

A la Robertsau, la situation est d'autant plus préoccupante puisque l'autorisation d'exploitation a été donnée à une société peu expérimentée en la matière et se double d'une densification de l'habitat dans la zone de risque, sans parler du Port au Pétroles avec le PPRT (sept entreprises SEVESO y exploitent les cuves classées seuil haut).

Monsieur le Maire, sans dénigrer systématiquement les efforts technologiques visant à trouver une solution de remplacement au nucléaire et bien que Madame Ségolène Royal semble vouloir maintenir la centrale de Fessenheim… Je vous demande de bien vouloir mesurer les risques que les Strasbourgeois vont encourir si vous prenez la responsabilité d'autoriser et de permettre la poursuite de tels projets.

Prendrez-vous des initiatives pour informer la population des dangers et des risques de la géothermie ? Comptez-vous appliquer la démocratie participative, si chère à votre politique, afin de laisser aux Strasbourgeois et particulièrement aux Robertsauviens le soin de s'exprimer sur ce sujet? Car jusqu'à présent, à défaut de précaution vous faites preuve d'une trop grande discrétion…

Je vous remercie.

Réponse de M. Alain JUND :

M. le Conseiller,

Entre radio Nostalgie et Géotrouvetout vous faites quand même assez fort. De toutes les énergies et de toutes les sources d'énergie sur notre planète, la géothermie est certainement la plus ancienne sans oublier le soleil naturellement. Et depuis légitimement, elle suscite inquiétudes, questionnements, craintes à Strasbourg comme ailleurs.

Et il est vrai que des incidents comme ceux de Lochwiller, de Landau, de Bâle enracinent ces interrogations.

En France, pourtant cette technique est déjà employée de longue date, notamment dans la région Aquitaine, et plus encore, en région parisienne. En Ile de France, avec 34 puits qui alimentent le chauffage urbain dans de nombreuses villes et beaucoup de quartiers d'habitat social ce sont plus de 142 000 logements qui sont alimentés, et en Ile de France c'est même la 1ère énergie renouvelable actuellement utilisée.

Sur le territoire de la CUS et de Strasbourg, la géothermie a également une histoire.

Dès 1974, son exploitation dans notre agglomération a été envisagée sur les secteurs de l'Elsau, d'Illkirch et de Cronenbourg pour le chauffage urbain. C'est d'ailleurs sur ce dernier quartier qu'un premier forage (à plus de 3 200 mètres) a été effectué fin des années 70. Il a été abandonné en 1980 car le projet (avec pourtant une température de 140°) a été jugé économiquement non viable pour une exploitation industrielle. Nous étions en 1980, le gaz et le pétrole étaient encore bon marché.

En 1987, une exploration « expérimentale » a démarré à Soultz sous Forêt et pendant plus de 20 ans, elle a permis de mieux connaître la nature des sous-sols, les techniques d'exploitation, les précautions à prendre et les conditions nécessaires à une production industrielle. Ce site en cogénération c'est-à-dire qu'il produit de l'électricité, a d'ailleurs été inauguré le 13 juin 2008 par François Fillon et Jean-Louis Borloo accompagné du député de la circonscription et futur Président de l'ADEME, il n'est plus là en ce moment, François Loos.

C'est d'ailleurs en 2008 qu'Electricité de Strasbourg, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations a engagé un projet géothermique à Rittershoffen destiné à fournir, et d'ailleurs fortement soutenu par la Région Alsace, destiné à fournir l'usine Roquette en eau chaude, le forage sur ce site à près de 4 000 mètres est désormais terminé et peut entrer en phase d'exploitation dès 2015.

Néanmoins, l'utilisation de cette technique suscite, comme vous l'avez indiqué M. Roos, des interrogations.

Je n'entrerai pas ici dans l'ensemble des débats et des détails techniques (je pourrais le cas échéant vous les fournir). Mais concernant Lochwiller dont on a beaucoup parlé dont la presse locale, régionale et nationale s'est fait l'écho, je rappelle qu'il s'agit d'un projet de pompe à chaleur à 140 mètres de profondeur faite par un particulier sans aucune déclaration, sans étude de sol et donc sans aucun suivi avec les conséquences que l'on connait.

S'agissant de Landau, pas trop loin, nous sommes face à une règlementation des plus laxistes (l'Allemagne dans ce domaine n'est pas toujours une référence) sans étude d'impact préalable, une technologie normée permettant la fracturation et sans suivi technique et administratif.

J'en reviens maintenant au territoire de la CUS et au Port Autonome.

Localement et contrairement à vos affirmations aucune autorisation ni d'exploration, ni d'exploitation n'a été accordée. Des études préalables existent et sont en cours depuis

plusieurs années, je pense naturellement à Illkirch où les premières réflexions opérationnelles ont démarré dès 2007 sous l'impulsion du Maire Jacques Bigot et de son adjoint, aujourd'hui décédé, Philippe Carbiener.

Ces investigations locales confirmées par une étude du BRGM (Bureau Régional de Géologie Minière) ont, en 2010, confirmé le potentiel géothermique sur notre territoire mais aussi sa configuration physique précise à la fois sur le territoire de la CUS mais aussi sur l'ensemble de la Région.

Et même si la géothermie est régie par le droit minier, je le rappelle le sous sol appartient à l'Etat, les particuliers et les collectivités n'ont pas droit direct au chapitre et que seuls les services de l'Etat sont compétents pour les différentes autorisations, nous avons, en tant que collectivité plusieurs exigences dans ce domaine, pour nous-mêmes et plus encore pour nos concitoyens.

C'est d'abord la plus grande transparence avec lesquelles ces démarches doivent s'engager. La suspicion sera d'autant plus légitime si l'Etat fait preuve d'un manque d'information et d'une certaine opacité. Notre vigilance à l'égard de la préfecture de la région en l'occurrence de la DREAL sera à la hauteur de cette exigence.

C'est ensuite l'impératif du principe de précaution s'agissant d'une technologie récente même si la géothermie date de la nuit des temps qui n'est jamais « certaine » et qui se qualifie et qui se bonifie avec les années. L'expérience acquise en 35 ans sur la région et je rappelle soutenue par les autorités régionales et fortement financée par la Région Alsace mais également au niveau national nous permet d'entrevoir la suite avec optimisme en terme énergétique mais aussi avec lucidité en terme du principe de précaution. Je rappelle également que ces projets s'interdisent les techniques de la fracturation d'ailleurs qu'un certain ancien Président de la République voudrait remettre en scène en tout cas au regard de ce qu'il a dit ces derniers jours.

C'est enfin et c'est la troisième exigence, la nécessité du débat public avec nos concitoyens. L'Etat doit engager des enquêtes publiques avant le printemps et elles devront, au-delà des aspects seulement règlementaires, être l'occasion d'un débat constructif et fructueux prenant en compte les enjeux techniques, physiques, sismiques et énergétiques. Nous demanderons d'ailleurs à la chaire industrielle de géothermie profonde de l'université et à l'EOST d'y participer activement. Nous ne sommes ni apprenti sorcier, ni géotrouvetout mais exigeant sur ce débat public avec nos concitoyens.

Outre le Port autonome, d'autres projets sont effectivement aujourd'hui à l'étude à Illkirch, à Eckbolsheim, à Mittelhausbergen, à Hoenheim et encore à Reichstett ainsi qu'une autre dizaine de sites sur l'ensemble de la Région Alsace.

A l'heure où le débat sur la transition énergétique est à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale, à l'heure où nous parlons de la fin des énergies fossiles d'ores et déjà chères et de plus en plus rares, à l'heure où la fermeture de Fessenheim doit devenir une réalité, les défis énergétiques sont devant nous.

Avec la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique les énergies renouvelables (le

solaire, la géothermie, la biomasse et le bio-méthane issu des stations d'épurations) se doivent d'être au rendez vous à Strasbourg. nous devons aujourd'hui développer une stratégie énergétique pour notre agglomération, élargir à l'échelle transfrontalière et nous avons dans ce domaine vraiment beaucoup à apprendre de nos voisins allemands afin de donner cohérence pour faire de notre territoire un territoire à énergie positive à l'horizon 2020 en posant le principe de précaution, en exigeant la transparence et en répondant aux interrogations de nos concitoyens, nous sommes convaincus que la géothermie contribuera à assurer sa part, toute sa part et rien que sa part, dans la transition énergétique strasbourgeoise.

Je vous remercie.

37 Interpellation de M. Jean-Philippe VETTER pour que Strasbourg devienne une ville numérique.

Monsieur le Maire,

Les vingt dernières années ont vu les nouvelles technologies prendre une place de plus en plus importante et rares sont ceux qui sauraient encore se passer des réseaux mobiles ou d'internet. Ces nouveaux modes de communications sont essentiels, aussi bien pour les professionnels, que pour les étudiants ou les familles.

Dans le domaine du Wifi, Strasbourg est en retard. À Paris, plus de 400 bornes Wifi proposent déjà un accès à internet gratuit. À Bordeaux ou encore à Ajaccio, Metz, Orléans, Nantes, Grenoble, Clermont-Ferrand et Mulhouse, pour ne citer que ces villes, un système permettant de proposer aux habitants et aux touristes un accès gratuit à internet a été mis en place.

Le déploiement d'un tel réseau ne présente manifestement pas de risque pour la santé des Strasbourgeois. À Bordeaux, la municipalité a demandé des relevés de rayonnement électromagnétique et le résultat est très satisfaisant. Le maximum enregistré était cent fois moins important que les normes d'exposition au public.

Concernant la stratégie numérique que notre ville souhaite mettre en œuvre, nous souhaiterions comprendre pourquoi Strasbourg n'est plus, en 2014, présente au sein du réseau appelé « Villes Internet » après l'avoir été en 2011. Ce réseau de villes innovantes et désireuses de mettre en avant leur politique numérique est pourtant stratégique. Alors que les nouvelles technologies ne cessent de gagner en importance, Strasbourg semble déconnectée.

Monsieur le Maire, le numérique représente un réel vivier d'emplois et le développement du wifi gratuit demeure une attente forte de bons nombres de nos concitoyens. C'est pourquoi nous souhaitons que vous nous fassiez part de l'état de l'avancement du projet de "Cité numérique" sur le site de l'ancienne Coop. Nous souhaitons également savoir quand les Strasbourgeois pourront – enfin ! - bénéficier du Wifi gratuit, conformément à vos engagements de campagne.

Je vous remercie.

Réponse de Paul MEYER :

M. le Conseiller municipal, cher Jean-Philippe Vetter.

Je vous remercie d'abord de me donner l'occasion de vous faire un petit rappel puisque vous sembliez vous-même déconnecté sur l'ensemble de ce qu'a pu faire notre collectivité ces dernières années sur le numérique.

Je voudrais d'abord rappeler à nos auditeurs qui ont donc la chance de nous regarder sur Internet, en direct et en différé, je le disais tout à l'heure ils sont plus de 4 000 à chaque conseil municipal désormais et bien ça a été finalement le premier acte numérique et j'ai donc l'occasion de rappeler quelles ont pu être aussi les autres avancées durant ce mandat.

D'abord il n'y avait pas d'élus-es au numérique et donc à ma place il y a quelques années il n'y aurait eu personne pour vous répondre à cette question. L'équipe précédente avant 2008 n'avait pas cru jugé bon de nommer un élu à cette question c'est dire l'importance qu'elle accordait à cette thématique.

La mise en place d'un nouveau site Internet, vous l'aurez peut-être remarqué le fait que nous avons multiplié par 2 le nombre d'abonnés aux newsletters de la collectivité. La création du site puis de l'application web Strasmap a été primée nationalement, j'espère que vous pouvez l'utiliser régulièrement. Strasplus un dispositif innovant sur le web pour faciliter l'information, « Contextualiser » a été mis en place, la vidéo sur Internet en streaming, je le disais, étaient aussi utilisée pour la mise en avant de nombreux événements et elle est largement utilisée par l'ensemble de nos administrés.

La gestion naturellement des différents réseaux sociaux de la collectivité, son référencement pour laquelle la collectivité a été primée vous ne l'aurez pas oublié, le classement est tombé pendant la campagne électorale. Le paiement mobile sans contact qui a fait que nous sommes devenus un territoire leader au niveau national et européen ; la dématérialisation du paiement et de la validation des titres sans contact sur le réseau de la CTS qui fait de nous le leader national sur cette question ; toujours leader national sur la carte unique que peuvent utiliser les étudiants ; avec une seule carte ils peuvent à la fois aller au CROUS, au restaurant universitaire, dans les bibliothèques et bien sûr sur le réseau de transports en commun, nous sommes la seule ville de France à permettre cette innovation.

L'ouverture des données publiques, l'Open data, qui dynamise à la fois le monde économique mais qui apporte aussi une nouvelle donne démocratique pour l'ensemble des citoyens qui trouvent accès à un certain nombre de données publiques qui ne leurs étaient pas accessible auparavant. Et, plus concrètement pour nos administrés la mise en place d'une vingtaine de formulaires de demandes en ligne ou de téléprocédure concernant l'état civil, l'autorisation de stationnement, les organisations d'événements

sur la voie publique, l'acquisition des titres résidents, la réservation et le paiement de la restauration scolaire pour certains établissements, l'acquisition des titres résidents, la gestion du compte usager des médiathèques, la billettique par exemple de l'Opéra du Rhin, l'inscription sur liste électorale, la demande de passeport et chaque mois les services de la collectivité par leur travail permettent d'offrir de nouveaux services aux administrés.

De la même manière nous avons utilisé le numérique pour faire de notre territoire un territoire en pointe à la fois pour mobiliser les énergies et accroître l'attractivité et le développement économique. C'est ce que nous avons fait avec la création de la plage digitale, le lancement des concours « Tango et Scan » eux aussi primés nationalement, la création de l'annuaire Strasbourg créative, l'obtention des titres et laboratoires des territoires innovants pour les années 2011 avec Strasmap, 2012 avec le NFC, Tango et Scan 2013 et pour compléter la liste je ne perds pas espoir que le Shadock soit primé pour cette année 2014 puisque nous concourrons une fois de plus, nous sommes la collectivité qui aura le plus concouru et qui aura été le plus primée mais j'imagine que là aussi c'est sans doute un signe de déconnexion.

Pour finir je ne citerais pas l'ensemble des événements qui ont pu avoir lieu sur le territoire concernant le numérique, nous sommes une des villes de France qui en a organisé le plus ; les starts up week-end, les tours de France du télétravail, les universités du NFC, les rencontres mondiales du logiciel libre, les forums geek Green and connected city en 2009 et en 2011, les Edgefest. Et bien sûr sur un aspect plus transversal et tout aussi culturel je pense à Ososphère que j'imagine que vous aurez eu plaisir à fréquenter cette année une fois de plus qui a accueilli des artistes venus du monde entier et qui ont permis la rencontre d'un très large public et de leur présenter un certain nombre d'œuvres numériques pour que cette création, ce bout de développement soit aussi partagé par le plus grand nombre.

Je finirai, et je n'oublierai pas bien sûr le développement des Fab lab. Nous sommes une des seules villes en Europe à avoir 2 Fab lab labellisés par le MIT c'est une fierté, je les salue, l'un d'entre eux est d'ailleurs logé à l'ancienne douane. Je suis sûr que vous n'y manquerai pas d'aller y faire un tour pour vous connecter un peu plus aux réalités de notre Ville.

Pour vous et selon votre interpellation le fait d'être une ville connectée réside dans le fait d'appartenir au label des villes Internet. Alors excusez-moi mais les villes Internet vous auriez dû être un peu plus précis et vérifier un petit peu qui fait partie de ce label. Aujourd'hui ni Lyon, ni Lille, ni Nantes, ni Montpellier, ni Bordeaux, ni Rennes, ni Paris, ni Orléans ne font partie du réseau ville Internet dont vous parlez et connectez-vous M. Vetter ce réseau semble-t-il est un peu tombé en désuétude pour ne pas dire has been et c'est pour cela que la connectivité aujourd'hui n'y participe plus.

Nous sommes présents dans d'autres réseaux notamment le réseau des interconnectés, un réseau qui permet aux services de la collectivité que ce soit la communication numérique, le développement économique, l'informatique, le SIG de participer plusieurs fois par an aux rencontres et aux forums organisés par les interconnectés et leur permettent de partager des expériences avec leurs homologues d'autres villes.

Sur les réseaux d'influence nous participons régulièrement à l'AVICA qui permet un travail de fond et de lobby sur l'influence de notre territoire sur les questions de réseau et sur les questions numériques plus largement.

C'est aussi l'occasion vous me permettrez de saluer l'important travail des services qui s'investissent bien sûr sur le travail quotidien mais aussi dans ses réseaux se rendant à Paris et dans d'autres villes de France pour faire vivre l'expertise strasbourgeoise qui est reconnue aujourd'hui de manière européenne.

Concernant le Wifi, c'était un engagement de Roland Ries comme candidat à la mairie de Strasbourg il sera donc mis en œuvre avec là aussi une vision globale et cohérente puisque nous n'allons pas nous contenter de mettre du Wifi ici ou là sur les places mais de le faire de manière coordonnée avec l'ensemble de nos équipements publics.

Sur la question des ondes j'ai le plaisir de vous annoncer, Mme Keller, que Strasbourg est en passe de devenir la première ville de France à maîtriser son environnement électromagnétique puisque nous sommes désormais dotés de la carte mitrarème qui nous permet de maîtriser aussi bien les émissions des ondes 3G, 4G mais également Wifi et ce sera là aussi un outil de transparence démocratique et sur lequel nous nous appuierons aussi pour envisager le développement du Wifi sur le territoire.

Je vous remercie.

38 Interpellation de M. Jean-Luc SCHAFFHAUSER sur les dangers du communautarisme à Strasbourg.

Monsieur le Maire,

Mon interpellation a pour but de vous faire part de ma vive inquiétude au sujet de l'extension du communautarisme à Strasbourg.

Chacun d'entre nous a encore à l'esprit l'affaire de ces 10 jeunes de la Meinau partis faire le djihad en Syrie. Chacun d'entre nous a aussi en tête les tueries de Toulouse et de Bruxelles, commises par deux citoyens français, Mohamed Merah et Mehdi Nemmouche contre nos amis de la communauté juive.
On évoque désormais entre mille et deux mille citoyens français partis à l'étranger mener ce que l'on appelle la guerre sainte et selon Marc Knobel il y a en France entre 12 et 15 000 salafistes, sans compter les Frères musulmans qui tout en étant membre de l'Union des organisations islamiques de France sont une organisation terroriste !

Il nous a été dit qu'en rendant l'Islam visible – je reprends vos mots – nous favoriserions son intégration dans la République. Vous vous étiez même prononcé en faveur de la construction de minarets sur différentes mosquées strasbourgeoises.

S'il y a bien quelque chose que votre action municipale a réussi, c'est de rendre l'Islam

visible. Cela se voit avec la construction des mosquées, cela se voit avec la prolifération des repas halal dans les cantines de Strasbourg (15% des repas des cantines en 2010) choix présenté par votre adjointe comme un choix politique, cela se voit aussi au vu du nombre de femmes voilées que l'on peut croiser en ville. Toutefois, force est de constater que tous les efforts entrepris dans cette direction, et ils ont été nombreux, n'ont pas permis de voir s'éloigner le spectre de la menace terroriste sur notre propre sol, les faits démontrant l'exact inverse. L'islam est, en effet, une religion totalisante qui légifère aussi bien dans le domaine cultuel que politique, économique ou social. Lâcher lui quelque chose dans le domaine cultuel et vous préparez une conquête dans le domaine social et politique.

Vous affirmez défendre le droit des femmes et l'égalité de genre, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre au sein de cette assemblée. Que vous inspire alors la prolifération du nombre de femmes voilées dans notre ville ? Le voile n'est-il pas pour vous un signe de soumission et d'oppression de la femme, vous qui vous efforcez par ailleurs de féminiser les noms de grades et de fonctions dans l'administration de la commune ?

On peut voir par ailleurs des femmes porter le voile intégral, connu sous le nom de burqa et niqab, notamment aux alentours de la grande mosquée du Heyritz. Cette mosquée a été, faut-il le rappeler, construite avec le soutien des collectivités locales – donc l'argent du contribuable – et l'argent d'un pays comme l'Arabie Saoudite (à hauteur d'un million d'euros) dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'il a contribué à financer ce que nous appelons aujourd'hui l'Etat Islamique. Le voile à Strasbourg est aujourd'hui plus fréquent qu'à Istanbul, il y a 10 ans, est-ce une conquête de la liberté religieuse et de la laïcité ? Trouvez-vous cette situation normale ?

Monsieur le Maire, je vous demande que votre majorité se reprenne et reste républicaine avec l'UMP qui a également soutenu cette politique :

- Nous voulons la liberté, y compris liberté religieuse et l'Islam a à se définir par rapport à cette liberté qu'il refuse ;
- Nour voulons l'égalité, y compris l'égalité homme-femme et l'Islam a à se définir face à cette égalité qu'il refuse ;
- Nous voulons la fraternité, la fraternité universelle humaniste et pas seulement pour ses coreligionnaires et l'Islam a à se définir également face à la fraternité qu'il refuse plus particulièrement pour les judéo-chrétiens que nous sommes.

Oui à l'Islam républicain, oui à l'Islam de France mais les représentants des musulmans de Strasbourg m'ont tout de suite prévenu lors du premier conseil municipal, il y a qu'un seul Islam, l'Islam universel, non à cet Islam universel car il est contre la République et contre les conquêtes de notre civilisation judéo-chrétienne.

Réponse de M. Alain FONTANEL :

Vous avez raison M. Schaffhauser d'interpeler et de dire restons républicain. Je crois que c'est un vœu pieu en ce qui vous concerne.

Je crois que nous sommes nombreux à avoir écouté votre interpellation ce soir et elle nous inspire, en tous les cas elle m'inspire une certaine gravité en raison bien sûr de son contenu.

En raison aussi de la manière bien particulière dont résonnent les phrases que vous venez de prononcer, dans cette enceinte municipale, celle d'une ville à l'histoire si spécifique.

Votre interpellation repose sur un raisonnement insidieux.

En rendant l'Islam visible nous aurions fait le jeu du communautarisme et nous préparerions, selon vos propres termes, je cite : sa « *conquête dans le domaine social et politique* ». Nous menacerions en cela, selon des propos tout aussi nuancé, la République et « *les conquêtes de notre civilisation judéo-chrétienne* ». Rien que cela.

Votre interpellation est faite de simplifications outrancières et d'amalgames dangereux.

Elle atteste aussi d'une amnésie coupable au regard de notre histoire collective et de celle, plus sombre encore, de votre propre formation politique.

Surtout, elle trahit votre vision de la société faite de discriminations et, pour tous ceux qui ne vous conviennent pas, faites de négation des droits que vous revendiquez pourtant pour d'autres.

Je reviendrai sur ces différents points.

Permettez moi de commencer par notre histoire et par le devoir de mémoire qui va avec mais qui vous apparait, M. le conseiller municipal, si étranger.

Ce devoir de mémoire nous oblige pourtant.

Il nous oblige encore plus en cette année de commémoration du centième anniversaire de la Grande guerre et du 70ème anniversaire des Libérations dont celle, bien sur, de Strasbourg.

En opposant Islam et République, vous faites, vous-même et votre parti, un contre sens historique.

Vous oubliez les 500 000 soldats de confession musulmane qui se sont engagés, au cours des deux guerres, pour sauver notre pays et la République.

Vous oubliez aussi les 100 000 soldats qui ont payé de leur vie leur engagement dont 70 000 à Verdun.

Vous oubliez enfin, et c'est plus grave encore à l'approche de ce 23 novembre, que la division Leclerc, celle du serment de Koufra et de la libération de Strasbourg, était composée pour une grande part de soldats musulmans.

Le lien entre Islam et République, mais aussi entre l'Islam et notre ville, est - contrairement à ce que vous sous entendez - particulièrement fort.

C'est le lien de ceux qui se sont battus ensemble pour la défense de valeurs, de la souveraineté et de la liberté dans notre pays.

Ce lien est si fort que ce sont les Maréchaux de France qui, eux-mêmes, et les premiers, dès le lendemain de la Grande guerre, ont souhaité qu'une véritable visibilité soit donnée à l'Islam de France en reconnaissance du sacrifice des « soldats musulmans ». Ce fut fait avec la construction, en 1926 de la Grande Mosquée de Paris, premier édifice du culte musulman en France.

Ces soldats se sont donc battus avec force et courage pour, à deux reprises, sauver notre pays et restaurer la République. Au même moment beaucoup d'autres avaient au contraire fait le choix du régime de Vichy et de la coopération avec les nazis.

Et personne ici, M. Schaffhauser, ne peut oublier les références à cette époque que le Président d'honneur de votre parti aime encore faire régulièrement.

Le devoir de mémoire est une contribution importante à ce que notre pays a été mais aussi bien sur à ce qu'il peut devenir.

Ce devoir de mémoire est une condition essentielle du vivre ensemble. Mais cela ne suffit pas, loin de là.

Le garant du vivre ensemble ce sont les lois de la République M. le Conseiller municipal, pas votre vision discriminatoire de la société.

Il y a d'abord le socle, celui de la déclaration des droits de l'homme qui stipule que « *toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de manifester sa religion, seule ou en commun, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites* ».

Jamais personne dans notre pays, M. le Conseiller municipal, ne doit pouvoir être menacé, ou même agressé pour ses croyances – pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Pour que tous les citoyens puissent vivre ensemble, pour que nul ne puisse imposer sa religion à l'autre, nos règles communes doivent être fixées par une seule loi : la loi de la République, pas la vôtre.

Il appartient à l'Etat, et aux élus, de veiller au respect des valeurs républicaines et notamment à celle, essentielle, de la laïcité, car c'est elle qui garantit la liberté d'exercice du culte à chacun de nos concitoyens.

Deuxième religion de France, l'Islam a droit, M. le Conseiller municipal, au respect de ses croyances et pratiques religieuses.

C'est au nom de la laïcité qu'est reconnu un Islam de France, un Islam qui porte un message d'ouverture de tolérance et de solidarité. Un Islam qui ait ses lieux et ses imams en harmonie avec les valeurs que nous partageons tous et qui doivent être formés en conséquence.

Pour tisser des liens étroits avec la communauté musulmane, il fallait qu'elle dispose de conditions dignes pour exercer leur culte, au même titre que les autres communautés confessionnelles.

A Strasbourg, Roland Ries a souhaité - dès 1999 - qu'il soit mis fin aux prières de caves qui risquaient, au fil du temps, de devenir des prières de rue. Une délibération de notre conseil a ainsi admis, pour la première fois, le principe de financement des lieux de culte musulmans sur la même base que les cultes reconnus.

Le projet de la Mosquée de Strasbourg, dont vous dénoncez les supposés effets néfastes, a ainsi pu voir le jour et bénéficier, il faut le souligner, du soutien chaleureux et actif de l'ensemble des responsables religieux de la ville et notamment celui de Monseigneur Doré, puis Monseigneur Grallet et du grand rabbin Gutman qui signèrent ensemble une déclaration commune en sa faveur.

Strasbourg est devenue une ville exemplaire en matière de dialogue inter religieux entre les communautés comme en témoigne, entre autres, l'appel de Strasbourg, signé en janvier 2009 par les responsables des quatre grandes religions, pour le respect mutuel et le dialogue dont je tiens le texte à votre disposition.

Vous procédez plus généralement, M. le Conseiller, par des amalgames dangereux et des simplifications outrancières, ce sont les grands classiques de la rhétorique d'extrême droite.

Pour vous, qu'un islamiste commette des attentats, et l'Islam est bien évidemment pris dans son ensemble comme plus compatible avec la République. Qu'une femme portant le niquab traverse la rue et tous les musulmans portent atteinte au principe d'égalité homme-femme.

Il n'est bien évidemment pas question de masquer les faits, celle d'une montée d'un islam radical et de l'apparition de filières d'acheminement d'apprentis djihadistes. La réalité ne doit pas pour autant être transfigurée et manipulée comme vous le faites M. Schaffhauser.

Il est essentiel de rappeler que l'immense majorité de nos concitoyens de confession musulmane vit dans notre pays sans le moindre problème, avec une pratique religieuse totalement compatible avec la démocratie, la laïcité et l'égalité homme-femme. Laisser entendre le contraire c'est d'ailleurs relever d'une législation, celle de la lutte contre la discrimination et l'incitation à la haine.

Nous savons tous que dans nombre de nos communautés, qu'elles soient laïques ou religieuses, il nous faut compter avec des fanatiques, qui font de leurs convictions des armes meurtrières.

Il y a ainsi bien sûr il faut le rappeler un renouveau de l'antisémitisme. Cette haine est d'abord venue de l'extrême droite, M. Schaffhauser, mais depuis quelques années, elle est devenue un élément de l'identité de groupes radicaux liés au salafisme qui prospère dans des territoires qui connaissent une crise profonde et une précarité marquée. Mais là aussi évitons les amalgames dangereux et la stigmatisation de tel ou tel territoire.

Leur cible, la cible de ces extrémistes ce n'est pas la République ni l'occident mais c'est bien les valeurs universelles de liberté et d'égalité. S'en prendre à une synagogue, s'en

prendre à une église ou à un temple, c'est s'attaquer à l'ensemble de notre communauté et de nos valeurs.

Nous devons nous réunir ensemble pour combattre ces extrémismes, mais aussi pour comprendre leur origine et agir à la source.

Les autorités musulmanes de France doivent de leur côté à agir avec force pour refuser les intégrismes et les radicalismes qui utilisent la religion pour diffuser la haine et la terreur. Elles l'ont fait, à nouveau récemment, avec « la convention citoyenne des musulmans de France » texte important et engageant du Conseil du culte musulman.

Ici, en Alsace le Conseil régional du culte musulman a pour sa part dénoncé il y a quelques jours encore l'action des groupes « *fanatiques et sectaires qui sont une insulte à la foi* ». Il a condamné avec la plus grande force le meurtre d'Hervé Gourdel soulignant que, je cite : « *rien ne saurait justifier un tel acte, qui est une violation des principes de l'islam* ».

Je voudrais, pour terminer, avoir une pensée pour un Strasbourgeois d'adoption, de confession musulmane, et que nous recevions, il y a quelques mois, à l'Hôtel de Ville.

Il a été un grand médecin des hôpitaux universitaires de Strasbourg. Il est aujourd'hui Président de la Tunisie.

Il a joué un rôle essentiel pour permettre à son pays de se doter d'une Constitution démocratique qui consacre désormais le principe d'égalité homme-femme, de liberté de croyance et de conscience et aussi de libre exercice du culte.

Je me demande, ce soir, ce que M. Moncef Marzouki peut penser de l'écho lointain de ce débat, lui qui se bat chaque jour, en Tunisie, pour le respect des droits de chacun et pour prouver que l'Islam est compatible avec la démocratie.

Je vous remercie.